

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 13 octobre 2022, à 10 heures

Présidence : M. Blanco Conde (République dominicaine)**Sommaire**

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits humains

- a) Application des instruments relatifs aux droits humains
- b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales
- c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

22-23229 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Kőrösi** (Hongrie), Président de l'Assemblée générale, dit qu'il s'apprête à faire sortir les délégations de leurs zones de confort. La conjoncture est critique pour le monde, face à l'imbrication de défis planétaires tels que les conflits armés, les annexions illégales, la dévastation indéniable de l'environnement, les changements climatique, la montée de la xénophobie et l'accroissement des inégalités. Partout sur la planète, les droits humains ont pâti de ces crises qui, étroitement liées les unes aux autres, doivent être traitées comme un tout. Elles appellent des réponses immédiates et des solutions durables. Il n'y a plus de statu quo possible.

2. L'orateur attend de la Commission qu'elle adopte des résolutions qui ne soient pas seulement techniques. Car il ne faut pas perdre de vue que les droits humains sont indéniables et inaliénables, et qu'ils doivent être respectés. La responsabilité de la Commission est grande, car elle a pour rôle essentiel d'orienter ce qui se passe sur le terrain. Pour ces raisons, l'orateur a plusieurs requêtes à lui adresser. Il faudrait tout d'abord qu'elle adopte des résolutions qui soient compréhensibles. En effet, pour être efficaces, les textes doivent être compris par la population du monde. Les délégations devraient par conséquent se demander si elles pourraient, en une minute, expliquer en quoi leurs résolutions et les travaux de la Commission sont utiles, et en quoi ces travaux ont contribué à améliorer le monde. En temps de crise, 60 secondes devraient suffire pour convaincre de cette utilité.

3. Il faudrait ensuite que les délégations s'écoutent et se concertent. Pour bon nombre de leurs membres, cette session est une première participation à des négociations en présentiel. Ils devraient en profiter, car c'est précisément là, dans les relations humaines, que se trouve l'essence de la diplomatie. Deux années et demie d'interactions virtuelles ont contribué à l'érosion de la confiance entre les délégations. La session actuelle devrait être l'occasion d'un franc dialogue. Les délégations devraient être présentes dans la salle, s'écouter mutuellement et prêter oreille aux délégués de la jeunesse. Elles devraient prendre appui sur le système des Nations Unies et profiter des conseils et de l'expérience des organisations de la société civile. L'orateur se félicite de la réunion d'information que la présidence a déjà organisée avec la société civile et espère que cette pratique se poursuivra tout au long de la session.

4. Il faudrait enfin que tous les travaux soient envisagés sous l'angle de la gestion de crise et de la

transformation. Les solutions apportées aux problèmes du XX^e siècle risquent de ne plus convenir aujourd'hui. De profonds changements sont nécessaires dans de nombreux processus sociaux, économiques et politiques. C'est une transformation qui a un prix : la remise en question de la façon dont nous faisons les choses. Il va falloir rebattre les cartes, rechercher des solutions vigoureuses, concevoir des projets ambitieux, et créer les conditions nécessaires à la réalisation de ces projets.

5. Tout le monde doit faire partie de ces solutions, notamment les femmes, qui ne constituent pas moins de la moitié de l'humanité, mais sont encore souvent spoliées de leurs droits humains. Comme ces filles qui sont aujourd'hui jusqu'à 10 millions à être menacées de mariage précoce, ou celles qu'avec une détermination renouvelée dans certaines régions, on cherche à priver d'école. De telles attitudes tendent à perpétuer les disparités entre les genres et, partant, à compromettre la construction d'un monde meilleur. Les femmes et les filles sont cependant nombreuses à refuser de se définir uniquement comme des victimes. Elles sont agentes de changement.

6. Bien que tous les êtres humains naissent libres et égaux, ce n'est pas la réalité que nous connaissons. Aucun pays ne réalise le sans-faute lorsqu'il s'agit des droits humains. La Commission a pour rôle de faire en sorte que les droits de toute personne soient respectés, quels que soient son genre, sa race, ses croyances, son appartenance politique, son appartenance ethnique, sa langue, son orientation sexuelle, son identité de genre ou son statut migratoire. Les travaux de la Commission vont porter sur la violence à l'égard des femmes et la traite des personnes, la protection des droits des peuples autochtones et des travailleurs migrants, le moratoire sur la peine de mort et la liberté de religion ou de conviction. Mais avant tout, sur les solutions aux problèmes. Les solutions ne surgissent pas organiquement ; elles sont le résultat d'un travail de création. La Commission pourrait montrer au monde non seulement à quel point les problèmes sont liés, mais aussi à quel point les solutions peuvent l'être. Pour cela, il faut aller au-delà des cloisonnements individuels, au-delà de la Commission elle-même. Les délégations devraient nouer le dialogue avec l'ensemble du système des Nations Unies.

7. L'orateur dit que sa tâche, en tant que Président de l'Assemblée générale, est de jeter des ponts et d'aider la Commission à prendre des décisions qui comptent. Il est soutenu en cela par une équipe chargée des droits humains et des affaires humanitaires qui sera partenaire de cette entreprise. La tâche des délégations est de trouver des solutions qui rendront le monde meilleur.

Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits humains

- a) **Application des instruments relatifs aux droits humains** (A/77/40, A/77/44, A/77/228, A/77/230, A/77/231, A/77/279, A/77/289 et A/77/344)
- b) **Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales** (A/77/48, A/77/56, A/77/139, A/77/157, A/77/160, A/77/162, A/77/163, A/77/167, A/77/169, A/77/170, A/77/171, A/77/172, A/77/173, A/77/174, A/77/177, A/77/178, A/77/180, A/77/182, A/77/183, A/77/189, A/77/190, A/77/196, A/77/197, A/77/199, A/77/201, A/77/202, A/77/203, A/77/205, A/77/212, A/77/226, A/77/235, A/77/238, A/77/239, A/77/245, A/77/246, A/77/248, A/77/262, A/77/262/Corr.1, A/77/270, A/77/274, A/77/284, A/77/287, A/77/288, A/77/290, A/77/296, A/77/324, A/77/345, A/77/357, A/77/364 et A/77/487)
- c) **Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux** (A/77/149, A/77/168, A/77/181, A/77/195, A/77/220, A/77/227, A/77/247, A/77/255, A/77/311, A/77/328 et A/77/356)
- d) **Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne** (A/77/36)

8. **M^{me} Brands Kehris** (Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme), s'exprimant par liaison vidéo, présente le rapport annuel de la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (A/77/36). L'oratrice précise que le Rapport donne un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022. Le monde est en proie à des bouleversements majeurs : l'insécurité hydrique, énergétique et alimentaire, les catastrophes naturelles, l'instabilité financière et l'inflation galopante, les conflits, les inégalités sans précédent, et l'impunité persistante. La disparité croissante entre les normes internationales et la réalité sur le terrain est source de méfiance entre les populations et les communautés. Les principes posés par le Secrétaire général dans Notre programme commun ainsi que dans l'Appel à l'action pour les droits de l'homme nous guident face à ces crises. Une approche fondée sur les droits humains peut éclairer les décisions qui doivent être prises pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et faire face aux dangers de l'instabilité politique et économique. Lorsqu'ils sont mis en œuvre

de manière à apporter des changements concrets, les droits humains peuvent combler les fossés entre les communautés, contribuer à apaiser nos relations avec la nature et ouvrir la voie au développement durable.

9. **M^{me} Chanda** (Suisse) dit que sa délégation salue la volonté du HCDH, telle qu'elle ressort du rapport, de renforcer la participation citoyenne et les liens qui unissent les piliers de l'ONU. L'oratrice demande comment le HCDH compte renforcer ces liens.

10. Le mandat du HCDH est universel et ne s'arrête pas aux frontières des pays les plus puissants. La Suisse engage les États à fournir au HCDH les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. La réalisation et le respect des droits humains sont indispensables à la stabilité et à la promotion de la paix et du développement durable. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Suisse renforcera sa détermination à placer les droits humains au cœur des questions de paix et de sécurité.

11. **M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que le Groupe attache une grande valeur à la promotion et à la protection de tous les droits humains, sans distinction. Le Groupe considère également que cette promotion et cette protection sont renforcées par le dialogue et la coopération, compte dûment tenu des principes d'impartialité, d'objectivité, de transparence, de non-sélectivité, de non-politisation et de non-confrontation, et dans des conditions d'égalité et de respect mutuel entre les États. Le mandat du HCDH doit être exécuté d'une manière qui ne porte pas atteinte à ces principes fondamentaux ; il ne doit pas être instrumentalisé afin de saper la souveraineté des États ou de s'immiscer dans leurs affaires intérieures.

12. Le Groupe réaffirme son rejet catégorique de la pratique du deux poids, deux mesures en matière de droits humains. Il se déclare également très préoccupé par la prolifération continue et croissante de mécanismes et de procédures qui prétendent procéder à des évaluations impartiales de la situation des droits humains dans certains États, mais qui, dans la plupart des cas, agissent sans le consentement ni la participation des États concernés, accordent foi à des sources secondaires biaisées ou non crédibles et poursuivent des intérêts politiques douteux. À cet égard, le Groupe constate que le HCDH outrepasserait sensiblement son mandat dans certaines de ses appréciations. Le Groupe souhaiterait connaître les vues de la Sous-secrétaire générale concernant les effets néfastes des approches unilatérales, notamment les mesures coercitives

unilatérales, sur les droits humains des groupes les plus vulnérables de la société.

13. **M. Pildegovičs** (Lettonie) dit qu'il est regrettable que les ressources budgétaires consacrées au pilier Droits humains de l'ONU restent insuffisantes, ce qui risque de compromettre la réussite des travaux menés par le HCDH. La Lettonie continue par conséquent de demander l'allocation de ressources prévisibles qui soient suffisantes pour assurer la protection effective des droits humains et des libertés fondamentales. La Lettonie est très préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains dans de nombreux pays, dont le Bélarus, la Russie et le Myanmar. Elle est également préoccupée par les violations scandaleuses des droits humains de la population ukrainienne résultant de la guerre d'agression russe, notamment les déportations forcées et les actes de violence sexuelle et de torture perpétrés par les troupes russes, comme l'a constaté la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine.

14. La Lettonie souhaite également attirer l'attention sur la détérioration de la situation des prisonniers politiques au Bélarus et en Russie. Selon le Centre des droits humains « Viasna », il y a 1 352 prisonniers politiques au Bélarus. Des blogueurs et blogueuses, des femmes et hommes d'affaires, des membres de la campagne présidentielle et des manifestantes et manifestants pacifiques sont emprisonnés simplement pour avoir exercé leur droit de participer à des assemblées pacifiques, d'exprimer leurs opinions et de prendre part à des activités politiques. Selon le Centre des droits humains « Memorial », la Russie compte 447 prisonniers politiques. Le cas de Vladimir Kara-Murza, opposant politique russe de premier plan emprisonné pour avoir critiqué la guerre en Ukraine, est particulièrement troublant. Comme lui, des milliers de personnes qui ont dit la vérité ont été arrêtées dans toute la Russie et sont sous le coup d'amendes et de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 ans.

15. À la lumière de la récente résolution dans laquelle le Conseil des droits de l'homme a décidé de nommer un Rapporteur spécial ou une Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie, l'orateur demande à la Sous-Secrétaire générale ce que les Nations Unies devraient faire de plus pour remédier à la situation épouvantable des droits de l'homme dans ce pays. Il demande également comment la surveillance et la communications des violations des droits humains commises par la Russie en Ukraine pourraient être améliorées afin que l'ONU devienne une source plus fiable d'éléments d'information utiles à la lutte contre l'impunité.

16. **M. Gonzato** (représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) dit que sa délégation se félicite de la publication du rapport du HCDH concernant son évaluation des préoccupations relatives aux droits humains dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang en République populaire de Chine, intitulé « Assessment of human rights concerns in the Xinjiang Uyghur Autonomous Region, People's Republic of China », qui vient s'ajouter à l'ensemble des éléments d'information qui existent déjà sur cette question. Selon le rapport, certaines violations graves des droits humains commis dans la région pourraient constituer des crimes internationaux, en particulier des crimes contre l'humanité. L'Union européenne souligne la nécessité de justice et de responsabilité et exhorte la Chine à coopérer avec le HCDH pour mettre en œuvre les recommandations du rapport. Elle appelle tous les États à coopérer pleinement avec le HCDH et les mécanismes de défense des droits de l'homme, notamment en leur ouvrant l'accès à leur territoire.

17. Le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme entamera son mandat alors que se poursuit la guerre d'oppression russe contre l'Ukraine et que les droits humains sont pris d'assaut dans de nombreuses régions du monde. Les Nations Unies doivent continuer de porter le flambeau des droits humains universels. L'Union européenne se félicite des progrès réalisés par le HCDH et par l'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines du renforcement des capacités et de la prévention des violations, et salue le travail accompli pour mettre en application la politique de diligence voulue et les cadres de conformité en matière de droits humains.

18. Le rapport annuel de la Haute-Commissaire contient des exemples d'assistance technique visant à soutenir la mise en place et la mise en œuvre de processus de justice transitionnelle. L'orateur demande à la Sous-Secrétaire générale de faire part de l'appréciation qu'elle porte sur les récents processus de justice transitionnelle qui ont été couronnés de succès et d'indiquer où de nouveaux processus devraient être inaugurés. Il demande également des nouvelles de la mise en œuvre des aspects de Notre agenda commun qui touchent aux droits humains.

19. **M^{me} Hamilton** (États-Unis d'Amérique) dit que le rapport du Secrétaire général sur la coopération avec l'ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits humains (A/HRC/51/47) sera présenté à la Commission le 14 octobre, ce qui témoigne de son importance pour le travail de l'Organisation. Les États-Unis sont gravement préoccupés par la situation des droits humains en Afghanistan, au Bélarus, en Birmanie, en Éthiopie, en Iran, en Syrie et au Yémen, et

sont reconnaissants des efforts déployés par le HCDH pour rendre compte des atteintes portées aux droits humains dans ces situations, et y soutenir les défenseurs et défenseuses des droits humains. Les États-Unis condamnent fermement le génocide et les crimes contre l'humanité que la République populaire de Chine commet au Xinjiang, ainsi que les excès auxquels elle se livre ailleurs, notamment les restrictions extrêmes imposées à l'exercice des droits humains au Tibet et l'érosion de l'autonomie de Hong Kong. Ils attirent l'attention sur les signalements, relevés dans le rapport du HCDH sur son évaluation des préoccupations relatives aux droits humains dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang, de mesures de surveillance, de détentions arbitraires, d'actes de torture, de cas de stérilisation forcée, de faits de travail forcé et d'autres violations des droits humains au Tibet. Les États-Unis exhortent la Chine à cesser de commettre des atrocités, à libérer les personnes détenues arbitrairement, à abolir ses camps d'internement, à rendre compte du sort des personnes disparues et à permettre aux experts indépendants d'accéder librement au Xinjiang.

20. Les États-Unis relèvent également que les forces russes se livrent à de terribles atrocités et exactions en Ukraine, notamment des disparitions, des tortures, des séparations de familles, des déportations forcées et des meurtres de civils ukrainiens, dont des enfants. Ils constatent aussi avec inquiétude l'intensification de la répression de la dissidence en Russie.

21. Les États-Unis prennent note de l'absence, au sein du Conseil des droits de l'homme, d'un mécanisme international et indépendant chargé de communiquer les informations relatives aux violations des droits de l'homme au Yémen. Il est profondément décevant que les auteurs de la résolution du Conseil des droits de l'homme relative à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans le domaine des droits humains au Yémen aient rejeté catégoriquement les propositions constructives des États-Unis. Les membres de la communauté internationale devraient unir leurs efforts pour veiller à ce qu'un mécanisme indépendant soit rétabli dès que possible. L'oratrice demande quelle serait la meilleure façon pour les États Membres de soutenir la mission du Haut-Commissaire.

22. **M^{me} Skoczek** (Pologne) dit que son pays soutient fermement les droits des groupes vulnérables, tels que les enfants, les personnes handicapées et les personnes appartenant à des minorités religieuses ou de conviction. La Pologne a présenté la résolution 51/5 du Conseil des droits de l'homme relative au rôle d'une bonne gouvernance dans la promotion et la protection des droits humains. La situation des droits humains en Europe de l'Est demeure une question prioritaire pour le

pays. La répression des voix qui se sont élevées contre les élections présidentielles frauduleuses de 2020 au Bélarus, la détérioration accélérée de la situation des droits humains en Fédération de Russie et l'agression militaire injustifiée de la Russie contre l'Ukraine sont autant de faits qui attestent que la situation des droits humains dans ces pays reste une préoccupation majeure pour le HCDH et pour la communauté internationale dans son ensemble.

23. La Pologne est consternée par les atrocités que la Russie commet en Ukraine et poursuit ses efforts pour atténuer les souffrances humaines. Depuis le début de la guerre, elle a accueilli 2,3 millions de réfugiés ukrainiens, principalement des femmes et des enfants. La Pologne soutient avec vigueur les mécanismes du Conseil des droits de l'homme destinés à surveiller la situation des droits humains au Bélarus, en Ukraine et, plus récemment, en Russie. Ces mécanismes, qui apportent une contribution précieuse à la lutte contre les violations persistantes des droits humains et au renforcement du pilier Droits humains, sont indispensables au maintien de la crédibilité des Nations Unies dans leur ensemble. Ils ont donc besoin d'un financement suffisant et prévisible. L'oratrice demande à la Sous-Secrétaire générale de faire part de ses idées sur les dispositions qui pourraient être prises pour éviter que les mandats relatifs aux droits humains ne soient compromis par des considérations politiques qui viendraient réduire ce financement.

24. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) dit que la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement était la première des priorités pour son pays, car ce sont des garanties essentielles pour la jouissance de tous les droits humains. La délégation camerounaise se félicite de l'action menée par le HCDH à cet égard. L'oratrice demande à la Sous-secrétaire générale quelles mesures seront mises en œuvre par le Haut-Commissariat pour renforcer le droit au développement en particulier.

25. Une deuxième question prioritaire pour le Cameroun concerne le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, sis à Yaoundé. La délégation de l'oratrice est préoccupée par la situation financière du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Elle souhaiterait connaître les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution 76/171 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demande au HCDH de fournir des ressources supplémentaires au Centre, y compris des ressources humaines issues de la sous-région.

26. L'équité de la représentation géographique au sein du HCDH constitue la troisième préoccupation du

Cameroun. L'oratrice demande à la Sous-Secrétaire générale de parler des mesures prises ou envisagées pour assurer la présence de ressortissants des pays en développement, et en particulier d'Africaines et d'Africains et de personnes d'ascendance africaine, à tous les niveaux du personnel, sur un pied d'égalité.

27. **M. da Fonseca Fernandes Ramos** (Portugal) dit que son pays réaffirme sa ferme volonté de promouvoir, protéger, respecter et réaliser tous les droits humains, y compris les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Le Portugal continuera en particulier d'appeler l'attention sur des thèmes tels que les droits humains et la jeunesse, les droits humains et la santé mentale et les droits humains dans le contexte du VIH/sida. Le Portugal a également réaffirmé sa détermination à soutenir l'indépendance du HCDH.

28. Des trois piliers de l'ONU, celui des droits humains est celui qui souffre le plus de sous-financement, représentant moins de 7 % du budget global de l'Organisation. Le Portugal souhaiterait prendre connaissance des vues de la Sous-Secrétaire générale sur la meilleure façon d'aborder cette question. Il souhaiterait également connaître la réponse à la question posée par l'Union européenne concernant le développement du pilier Droits humains au regard de Notre programme commun.

29. **M. Lammar** (Luxembourg) dit que son pays se félicite de l'adoption récente par les présidents des organes conventionnels du cycle d'examen de huit ans, qui permettra d'harmoniser les méthodes de travail et d'accroître la prévisibilité. Malheureusement, la reconnaissance de droits égaux pour toutes les personnes dans le monde se heurte à des résistances. La délégation luxembourgeoise remercie le HCDH des efforts qu'il consacre à la défense des droits humains des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, et demande comment les droits de ces personnes pourraient être garantis.

30. Le Luxembourg souligne l'importance de la participation de la société civile aux activités de l'ONU. Il se félicite de la reprise en 2022 de la pratique de la Commission, inaugurée lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, qui consiste à dialoguer avec la société civile. Il demande à la Sous-Secrétaire générale quelles mesures concrètes pourraient être prises pour intégrer la société civile dans les travaux de la Commission et de quelle manière les organisations de la société civile pourraient être préservées des représailles que risquerait de leur valoir une collaboration avec l'ONU.

31. **M. Shin Joongil** (République de Corée) dit que son pays est préoccupé par la dégradation de la situation des

droits humains dans le monde et réaffirme que les droits humains sont universels et indivisibles. Afin de garantir le respect de ces droits, les membres de la communauté internationale doivent travailler ensemble au renforcement des capacités voulues dans les pays en développement et à la dynamisation de la volonté politique de la communauté. La République de Corée salue l'étroite coopération du HCDH sur plusieurs questions relatives aux droits humains. Elle se réjouit tout d'abord que la résolution 51/12 du Conseil des droits de l'homme sur les administrations locales et les droits humains, élaborée en collaboration avec le HCDH, ait été adoptée par consensus la semaine précédente. La République de Corée apprécie aussi grandement le soutien continu apporté par le Haut-Commissariat à l'étude de la question des nouvelles technologies numériques et des droits humains. En étroite collaboration avec le groupe restreint pour l'étude de la question des technologies numériques et des droits humains et le HCDH, le pays de l'orateur a organisé, parallèlement à la session du Conseil des droits de l'homme, une manifestation consacrée à la promotion et à la protection des droits humains à l'ère numérique.

32. La délégation de l'orateur souhaite également souligner l'importance du HCDH dans la lutte contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre dans les conflits. Le Gouvernement, qui a lancé l'initiative Action with Women and Peace et prépare la tenue, en décembre 2022, de la quatrième conférence internationale sur ce thème, se réjouit de poursuivre sa coopération avec le HCDH dans ce domaine.

33. **M^{me} Buist-Catherwood** (Nouvelle-Zélande) dit que tous les États Membres devraient veiller à ce que la société civile bénéficie d'un environnement sûr et favorable. Les défenseurs et défenseuses des droits humains devraient pouvoir mener leurs activités dans un environnement sûr et ouvert, compte tenu notamment des formes multiples et croisées de discrimination qui affectent ces personnes lorsqu'elles appartiennent à des groupes vulnérables ou marginalisés, telles les femmes, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, et les personnes autochtones. Les États doivent unir leurs efforts pour protéger les plus vulnérables.

34. Le HCDH joue un rôle essentiel au sein de l'architecture des droits humains des Nations Unies par le renforcement des capacités et l'assistance technique qu'il assure aux pays qui en ont grand besoin pour s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits humains. La Nouvelle-Zélande exhorte par conséquent tous les États Membres à coopérer avec

l'ONU, à soutenir son travail et à condamner tous les actes d'intimidation et de représailles.

35. **M. Tun** (Myanmar) dit que les forces militaires du Myanmar prennent désormais pour cible toute communauté considérée comme soutenant leurs opposants. La situation des droits humains dans le pays continue de se détériorer et les graves violations de ces droits qui y sont commises constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

36. La junte militaire illégale du Myanmar n'a pas réussi à gouverner de manière véritable et durable. Son administration s'est effondrée dans de nombreuses régions en raison de l'opposition croissante et elle s'accroche désormais au pouvoir en recourant à la brutalité et à la terreur à l'encontre de la population du pays. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures en son pouvoir pour soutenir la population du Myanmar, agir de manière coordonnée pour isoler financièrement l'armée et imposer des embargos sur les armes. La junte militaire continuera de commettre des atrocités tant qu'elle n'en sera pas effectivement empêchée.

37. L'orateur demande à la Sous-Secrétaire générale ce que les États Membres devraient faire pour empêcher la commission de nouvelles atrocités militaires et pour aider la population du Myanmar et son Gouvernement d'unité nationale élu à rétablir la démocratie, les droits humains et l'État de droit dans le pays. Il souhaiterait également que la Sous-Secrétaire générale fasse part de ses réflexions sur ce qu'il adviendra du retour en sécurité des Rohingyas si la démocratie et l'État de droit ne sont pas rapidement rétablis au Myanmar.

38. **M. Pilipenko** (Biélorus) dit que la structure du rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été améliorée, mais non son contenu. Le texte reste une copie conforme des principaux messages que veulent faire passer les États occidentaux. Il représente la vision unilatérale d'un groupe de pays irréprochables, qui échappent totalement à l'analyse du HCDH, face à tous les autres pays et leurs multiples problèmes dans le domaine des droits humains. Le HCDH devrait surveiller tous les pays sur un pied d'égalité, y compris ceux dont les délégations sont prêtes à aborder ici la situation politique d'États souverains tels que la Chine et le Biélorus, en évitant celle de leurs propres pays.

39. La délégation de l'orateur s'indigne du fait que le rapport ne fasse que peu de cas des effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur les droits humains. Elle souhaiterait par conséquent savoir comment le HCDH évalue l'impact de ces mesures sur les droits humains, quels travaux il compte entreprendre à ce sujet

et, en particulier, quelles dispositions concrètes il compte prendre pour remédier aux retombées de ces mesures.

40. En ce qui concerne les parties du rapport relatives au fonctionnement des organes conventionnels, la délégation de l'orateur ne soutient pas la proposition d'augmenter le financement de ce fonctionnement, estimant qu'il serait plus efficace de redistribuer les ressources existantes. Ensuite, l'application des traités internationaux par les États ne devrait être examinée qu'à condition que des rapports aient été soumis et que la délégation concernée soit présente. Enfin, un processus ouvert et inclusif devrait être mis en place, moyennant la rationalisation des méthodes de travail des organes conventionnels, pour veiller à ce que les calendriers d'établissement des rapports et de consultation soient prévisibles et fixes, une question de grande importance pour la façon dont les États interagissent avec les comités.

41. **M^{me} Dale** (Norvège), s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), dit que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a pour mandat de mettre en évidence, de vérifier et de faire connaître toutes les situations graves relatives aux droits humains. Les évaluations objectives et bien documentées du HCDH témoignent de son intégrité.

42. Le HCDH a pour rôle crucial d'aider les États à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains. Les pays nordiques soutiennent les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le Haut-Commissariat et réitèrent leur appel à une augmentation de son financement au titre du budget ordinaire.

43. Le Conseil des droits de l'homme a la responsabilité de se saisir des violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent. Il est donc regrettable que le Conseil se soit opposé, au vote majoritaire de ses membres, à ce qu'il soit donné suite à l'évaluation par le HCDH des préoccupations en matière de droits humains dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine.

44. **M. Froment** (France) dit que sa délégation est préoccupée par la réduction de l'espace réservé à la société civile dans le monde. Elle soutient le mandat et l'indépendance du HCDH sur ce point. La France condamne fermement toute forme d'intimidation, de menace, de violence et de représailles à l'encontre des personnes qui ont coopéré avec le système des Nations Unies.

45. Tous les organes et mécanismes de l'ONU destinés à promouvoir les droits humains universels devraient être à même de poursuivre leurs activités sur la base d'un financement prévisible, régulier et suffisant, tout en veillant à la modernisation et à l'harmonisation de leurs méthodes de travail. L'orateur souhaiterait par conséquent savoir ce qui pourrait être fait pour que les observations finales formulées par les présidents des organes conventionnels en juin 2022 débouchent sur des progrès tangibles.

46. **M^{me} Langerholc** (Slovénie) dit que le travail important du HCDH ne devrait pas seulement être mis en exergue à Genève et à New York, mais aussi sur le terrain, et que les États devraient tirer pleinement parti du vaste réservoir d'informations et de connaissances du Haut-Commissariat. La voix du HCDH doit être entendue haut et clair lorsqu'il s'agit du rôle préventif des droits humains, de la promotion de ces droits et de la justice et des responsabilités qui doivent entrer en jeu face aux violations flagrantes du droit international des droits humains. À cet égard, les rapports et les évaluations du Haut-Commissariat sont indispensables.

47. Notant que les violations flagrantes des droits humains sont des indicateurs importants de conflits à venir, l'oratrice demande comment les échanges entre le HCDH et le Conseil de sécurité pourraient être améliorés.

48. Réaffirmant son ferme soutien à l'indépendance du HCDH, la Slovénie appelle tous les États à coopérer avec le Haut-Commissariat, notamment en lui accordant un accès total et sans restriction à leurs territoires.

49. **M^{me} Cedano** (République dominicaine) dit que son pays est profondément préoccupé par la détérioration de la situation des droits humains. Les questions relatives à ces droits devraient toujours être abordées de manière globale, sans exclure quoi que ce soit et sans laisser de place à l'inégalité.

50. Ôter le bénéfice de l'impunité aux responsables de violations des droits humains est une condition essentielle au respect des obligations imposées par le droit international. L'oratrice souhaiterait par conséquent savoir ce que les États pourraient faire pour améliorer les processus par lesquels les responsables de tels faits sont tenus d'en répondre de sorte que justice soit rendue.

51. La République dominicaine est préoccupée par le manque de financement du pilier Droits humains de l'ONU, notamment en ce qui concerne le HCDH. Elle engage donc les États à faire en sorte que le Haut-Commissariat dispose du financement et des ressources nécessaires. Par ailleurs, les droits et les libertés

fondamentales des jeunes continuent d'être ignorés, alors que ce groupe se trouve confronté à une discrimination et à des obstacles persistants dans la jouissance de ses droits humains. La République dominicaine souhaiterait par conséquent avoir des nouvelles de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Haut-Commissaire relatif aux jeunes et aux droits humains ([A/HRC/39/33](#)).

52. **M^{me} Lortkipanidze** (Géorgie) dit que la Géorgie condamne dans les termes les plus forts l'agression militaire préméditée, injustifiée, non provoquée et impitoyable de la Russie contre l'Ukraine, et son annexion illégale de territoires ukrainiens.

53. La Russie a poursuivi la même politique à l'égard du pays de l'orateur ; quatorze ans après son agression militaire massive contre la Géorgie, elle continue d'occuper illégalement les territoires géorgiens d'Abkhazie et de Tskhinvali.

54. L'occupation illégale a eu de graves répercussions sur la population des régions concernées, soumise à la militarisation illégale de ces régions, à l'installation de barrières artificielles et aux violations toujours croissantes de ses droits humains. La violation flagrante par la Russie des normes fondamentales du droit international a été attestée par un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en janvier 2021. La Cour pénale internationale a récemment émis des mandats d'arrêt à l'encontre d'individus dont la responsabilité pénale est engagée pour les crimes de guerre commis dans le cadre de l'agression militaire russe contre la Géorgie.

55. La Russie continue d'empêcher les mécanismes internationaux de surveillance des droits humains, dont le HCDH, d'entrer dans les régions géorgiennes sous son occupation.

56. **M. Drescher** (Allemagne) dit que son pays continue de plaider en faveur de l'établissement d'un lien étroit entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. Les fréquents points de situation du HCDH sont essentiels pour une approche cohérente des droits humains au sein des Nations Unies ainsi que pour le renforcement global de ces droits.

57. L'Allemagne est fière de se classer au cinquième rang des donateurs du HCDH et a l'intention d'accroître encore son soutien financier en 2023. Elle soutient également sans réserve les efforts déployés par le Haut-Commissariat pour que les violations des droits humains soient davantage réprimées dans le monde entier. Elle pense notamment aux activités de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et de la

Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine.

58. Suite à sa récente élection au Conseil des droits de l'homme, l'Allemagne poursuivra ses travaux sur des questions telles que l'égalité des genres, la liberté de religion et de conviction, le droit à la vie privée et les droits humains au regard des changements climatiques.

59. L'orateur souhaiterait savoir comment le HCDH donnera suite à l'évaluation qu'il a faite, en 2022, des préoccupations en matière de droits humains dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine.

60. **M. Parga Cintra** (Brésil) dit que tous les États Membres continuent de faire face à la menace que représente la pandémie de coronavirus (COVID-19). La pandémie a montré qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts collectifs pour détecter les nouvelles menaces et crises sanitaires, pour faire face à ces menaces de manière souple, efficace et coordonnée, pour renforcer encore les systèmes de santé nationaux et pour intensifier la coopération internationale. La production de technologies de santé essentielles ne saurait se limiter à un petit nombre de pays.

61. Le Brésil s'est montré actif dans la lutte contre la violence et la discrimination fondées sur le genre et dans l'autonomisation des femmes. Il est également pleinement engagé dans la négociation de résolutions relatives aux droits de l'enfant, et est acquis à la promotion des droits des personnes handicapées.

62. La coopération face aux crises humanitaires doit s'appuyer sur les principes fondamentaux du droit international humanitaire. Le Brésil s'est efforcé de contribuer aux efforts d'assistance humanitaire.

63. **M^{me} Mudrenko** (Ukraine) dit qu'il est essentiel de maintenir une surveillance effective et indépendante des droits humains en Ukraine, à la suite de l'invasion et de la guerre d'agression qui, menées à grande échelle par la Russie contre l'Ukraine, ont provoqué une détérioration spectaculaire et rapide de la situation des droits humains dans le pays. À cet égard, le maintien d'un suivi régulier, objectif et crédible de la situation en Ukraine par la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine contribuera à prévenir de nouvelles violations et à traduire les responsables en justice.

64. L'agression russe s'accompagne de violations massives des droits humains, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et constitue une annihilation délibérée de la Charte des Nations Unies. Outre l'impact destructeur et les souffrances indicibles infligées à des millions d'Ukrainiens, la guerre a placé de nombreux autres pays sous la menace de la faim, exacerbé l'extrême pauvreté, provoqué un risque sans précédent

de catastrophe nucléaire et compromis les moyens de subsistance et les perspectives d'avenir de millions de personnes. Une violation à ce point flagrante des droits humains sur tous les continents devrait être fermement réprouvée.

65. L'Ukraine appelle la communauté internationale et les Nations Unies à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la commission de nouvelles atrocités et pour continuer de faire progresser les droits humains.

66. **M. Al-Mansoori** (Qatar) dit que son pays, conformément à sa résolution de soutenir le HCDH dans la bonne exécution de son mandat, s'est engagé à verser une contribution d'un million de dollars pour la période 2021-2023. Le Qatar a rempli sa promesse d'une contribution de 2 millions de dollars des États-Unis pour les années 2021 et 2022. Il confirme également qu'il continue d'avoir particulièrement à cœur d'accueillir et de soutenir le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe. Il se réjouit de poursuivre sa coopération avec le HCDH dans la droite ligne de sa volonté de protéger et de promouvoir les droits humains aux niveaux national, régional et international.

67. **M. Oehri** (Liechtenstein) dit que le Liechtenstein reste préoccupé par la grave crise humanitaire et de sécurité en Haïti, et souhaiterait savoir comment le HCDH interviendra dans cette situation et ce que devraient faire les Nations Unies.

68. La situation des droits humains et la situation humanitaire en Afghanistan se sont aggravées depuis la prise du pouvoir par les talibans, en particulier pour les femmes et les filles. L'orateur demande comment le HCDH envisage de s'occuper de la situation et de nouer le dialogue avec les détenteurs du pouvoir.

69. Depuis le coup d'État de 2021, la situation des droits humains s'est également détériorée au Myanmar. Les récentes attaques contre une école illustrent le manque de respect persistant de la junte militaire pour le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. L'orateur souhaiterait savoir comment le HCDH se concertera les parties au conflit dans la région, en particulier à la lumière du prochain sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

70. Enfin, il demande dans quelle mesure le HCDH envisage de maintenir et de renforcer l'attention qu'il accorde à la réalisation de l'État de droit et à l'établissement des responsabilités pour les violations des droits humains dans le monde.

71. **M. Elizondo Belden** (Mexique) dit que le travail du HCDH, ainsi que des organes conventionnels et des procédures spéciales de l'ONU, est essentiel pour guider les États dans la résolution des difficultés qu'ils rencontrent en matière de droits humains.

72. Le Mexique convient que les défis à l'échelle mondiale appellent des solutions à l'échelle mondiale et qu'il est nécessaire que les États et les autres acteurs clés œuvrent ensemble à la défense des piliers de l'ONU. Il est fondamental que les États tiennent des débats constructifs qui leur permettront de relever les défis auxquels l'humanité est confrontée en matière de droits humains.

73. Le Mexique souhaiterait savoir comment les États pourraient renforcer les liens entre les droits humains, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Notre programme commun.

74. **M. Hamamoto** (Japon) dit que les valeurs universelles devraient être respectées dans chaque pays et que la protection des droits humains est la responsabilité fondamentale de tous les pays.

75. Le Japon s'est élevé contre les violations graves des droits humains et il a encouragé les efforts volontaires de chaque pays par le dialogue et la coopération, compte dûment tenu des circonstances particulières en jeu. Le Japon souhaiterait par conséquent savoir comment le HCDH travaillera avec les différents États Membres à cet égard.

76. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation est préoccupée par le recours aux droits humains à des fins politiques et économiques contre les gouvernements tombés en disgrâce, voire rivaux. Pour arriver à leurs fins, les États occidentaux, à commencer par les États-Unis, ont délibérément conduit les situations des droits humains au bord de l'effondrement, en appliquant activement des mesures coercitives unilatérales, en encourageant les discours de haine sous prétexte de protéger la liberté d'expression et en menant des campagnes de désinformation agressives. Même lors de cette réunion, plusieurs délégations ont sali le nom de la Fédération de Russie. La Lettonie, en particulier, s'est exprimée de la sorte alors qu'elle même mène une campagne honteuse contre les monuments érigés à la mémoire de celles et ceux qui l'ont libérée de l'occupant allemand fasciste, et lance en outre des campagnes visant à empêcher des enfants de parler leur langue maternelle russe. Les États-Unis, pour leur part, ont porté des accusations absurdes et sans fondement contre la Chine en ce qui concerne des activités au Xinjiang. Malheureusement, des informations injustifiées et non objectives contenues dans le rapport de la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme

ont contribué à répandre ces accusations mensongères. La Fédération de Russie condamne toutes les tentatives d'ingérence de l'Occident dans les affaires intérieures de la Chine et d'autres pays menant leur politiques intérieures indépendantes, comme le Bélarus.

77. Dans ce contexte, le rôle du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme est plus important et nécessaire que jamais, en tant que représentant indépendant et impartial des droits humains. La Fédération de Russie espère par conséquent que le Haut-Commissaire nouvellement élu réagira moins aux conséquences qu'aux causes profondes des violations des droits humains. Elle se tient prête à coopérer avec lui de manière constructive, dans l'intérêt de toutes les parties.

78. **M^{me} Ochoa Espinales** (Nicaragua) dit que le dialogue et la coopération sont les meilleurs outils pour résoudre toute situation, dans le respect des affaires intérieures des États, sans interventions ni pressions extérieures, et sans user des droits humains comme de conditions ou à des fins politiques.

79. À cet égard, le Nicaragua soutient les efforts déployés par la Chine pour protéger son intégrité territoriale et sa souveraineté. Il s'oppose à l'ingérence dans les affaires intérieures de la Chine et à la politisation des plateformes intergouvernementales et multilatérales.

80. Le Nicaragua soutient l'exécution par la Chine de la politique « un pays, deux systèmes » dans la Région administrative spéciale de Hong Kong ainsi que les mesures adoptées pour garantir la stabilité et la longévité du système.

81. **M. Pascual** (Chili) dit que le Chili peut témoigner de l'important travail accompli par le HCDH, qui a offert de l'aider à mener à bien ses processus législatifs et constitutionnels, ainsi qu'à établir, récemment, son dernier rapport périodique destiné au Comité des droits de l'enfant.

82. Il est essentiel de soutenir le travail du HCDH sur des questions stratégiques telles que la non-régression dans des domaines tels que les rapports de genre et les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. L'accent devrait être mis sur l'importance des nouvelles technologies pour les droits humains et sur les questions qui se font jour. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des situations préexistantes qui doivent être réglées dans le cadre de forums multilatéraux.

83. Les mécanismes de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains doivent être renforcés ;

par ses travaux, le HCDH pourrait contribuer à la mise en place d'un cadre normatif pour ces acteurs.

84. Dans le cadre de leur soutien au Haut-Commissariat et à ses mandats, les États devraient s'assurer qu'il dispose d'un financement suffisant.

85. Le calendrier prévisible proposé pour les organes conventionnels est le bienvenu et permettra d'éviter d'aggraver les retards que la pandémie de COVID-19 a occasionné dans leurs travaux. L'orateur demande à quoi ressemblera le calendrier et comment les États pourraient y contribuer.

86. Il est important de promouvoir un système intégré de recommandations pour faciliter le travail des comités et des États tout en améliorant les conditions de transparence et d'accessibilité pour la société civile. La période actuelle offre la possibilité d'évaluer l'action du Conseil des droits de l'homme et des autres structures concernées. Les États devraient rechercher les moyens par lesquels ils pourraient améliorer l'efficacité et l'action du Conseil, plus particulièrement en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et les questions difficiles.

87. **M^{me} Bukuru** (Royaume-Uni) dit que l'évaluation des préoccupations en matière de droits humains dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang réalisée par le HCDH en 2022 est un rapport rigoureux, objectif et indépendant qui est venu confirmer les craintes quant à la commission possible de crimes contre l'humanité. Les conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine concernant l'impact sur les droits humains de l'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine ont également donné à lire des faits horribles.

88. L'oratrice demande comment les États pourraient soutenir le travail du HCDH pour qu'il soit le mieux à même de demander des comptes à tous les États.

89. **M. Kim** Nam Hyok (République populaire démocratique de Corée) dit que les questions relatives aux droits humains devraient être abordées par la promotion de la coopération internationale et d'un dialogue constructif mené de manière équitable et équilibrée.

90. La République populaire démocratique de Corée dénonce toute tentative de politiser les droits humains et de les détourner pour en faire des instruments d'intervention contre des États souverains. Elle s'oppose également à la prolifération des mandats et des mécanismes dirigés contre certains pays.

91. À cet égard, l'évaluation de la Région autonome ouïghoure du Xinjiang réalisée récemment par le HCDH

est regrettable, car elle porte sur une question interne à la Chine. La République populaire démocratique de Corée réitère son soutien à la Chine dans la défense de sa souveraineté, de sa sécurité et de son intégrité territoriale. Elle salue également les efforts déployés et les résultats obtenus par la Chine dans le domaine des droits humains, ainsi que sa contribution à la coopération internationale en la matière.

92. **M^{me} Almehaid** (Arabie saoudite) dit que son pays soutient l'énergie déployée par la communauté internationale pour assurer la reprise après la pandémie de COVID-19. L'Arabie saoudite salue les efforts entrepris pour jeter des ponts entre les différentes organisations régionales et internationales. Il est important de renforcer le multilatéralisme pour faire face aux chocs et aux crises à venir. À cet égard, l'Arabie saoudite est disposée à coopérer avec tous les mécanismes de l'ONU relatifs aux droits humains et à assumer les obligations qui lui incombent au regard de différents instruments. Le pays a fait de grands progrès dans la promotion des droits humains en général et des droits des femmes en particulier, compte tenu de sa constitution, de ses valeurs religieuses et de ses spécificités culturelles.

93. L'Arabie saoudite salue le travail de la Commission nationale d'enquête yéménite et exhorte la communauté internationale à renforcer les capacités de la Commission et à lui fournir un soutien technique. Elle salue l'adoption de la résolution 51/39 du Conseil des droits de l'homme relative à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans le domaine des droits humains au Yémen. La seule façon de mettre fin à la crise et aux souffrances de la population yéménite est de trouver une solution politique qui soit conforme au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2216 (2015), ainsi qu'aux initiatives internationales et régionales. L'Arabie saoudite condamne les pratiques des houthistes, dont l'intransigeance a fait échouer la prolongation du cessez-le-feu, exacerbant la situation humanitaire et aggravant les souffrances de la population du Yémen. L'Arabie saoudite appelle au dialogue constructif et au rejet des pratiques politisées et sélectives qui tendent à transformer le système des Nations Unies en une plateforme pour la promotion d'intérêts idéologiques et politiques et la légitimation de fausses prétentions.

94. **M. Dai** Bing (Chine) dit que la promotion et la protection des droits humains sont des responsabilités qui doivent être partagées au sein de la communauté internationale. Les délibérations sur les droits humains dans chaque pays doivent être fondées sur les circonstances nationales et sur les besoins de la population. La Chine n'accepte pas les discours

condescendants en matière de droits humains et s'oppose à la politisation et à la pratique du deux poids, deux mesures dans ce domaine. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Canada et d'autres pays occidentaux ont pointé du doigt les pays en développement tout en fermant les yeux sur leur propre bilan en matière de droits humains, révélant ainsi leur dessein politique d'utiliser ces droits comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays. Ces pays hypocrites sont en fait les plus grands saboteurs de la coopération internationale en matière de droits humains.

95. La soi-disant évaluation de la Région autonome ouïghoure du Xinjiang réalisée par le HCDH ne relevait pas d'un mandat légal, n'avait pas l'accord des pays concernés et ne s'appuyait pas sur des faits. En tant que telle, elle était illégale et sans valeur. Cette évaluation est très différente de celle faite par la précédente Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à la suite de sa visite en Chine, et elle a été publiée à la hâte juste avant que la Haute-Commissaire ne quitte ses fonctions. Elle est le produit pervers de la diplomatie coercitive des États-Unis et d'autres pays occidentaux. Le rejet par le Conseil des droits de l'homme d'un projet de résolution relatif au Xinjiang et son refus de reconnaître l'évaluation du HCDH sont une victoire pour les faits et la vérité, ainsi que pour d'autres pays en développement.

96. Hong Kong se redynamise en tant que centre financier international ; la politique « un pays, deux systèmes » a gagné en vigueur. La Chine progresse sur tous les fronts des droits humains et la tentative des États-Unis de la faire dérailler est vouée à l'échec. Les États-Unis et d'autres pays devraient s'occuper de leurs propres défaillances en matière de droits humains, notamment le génocide des peuples autochtones, la discrimination raciale systématique, les brutalités policières à l'encontre des minorités ethniques et les mesures coercitives unilatérales à l'encontre de pays en développement.

97. Afin de gagner la confiance de la communauté internationale, le HCDH devrait mener des enquêtes et publier des rapports pour que les États-Unis aient aussi à rendre compte de leurs violations des droits humains.

98. **M. Khaopaseuth** (République démocratique populaire lao) dit que son pays accorde une grande importance à un engagement constructif en faveur de la promotion et de la protection des droits humains, fondé sur le dialogue et respectueux des principes de non-confrontation, de non-politisation et de non-sélectivité.

99. La République démocratique populaire lao salue la coopération et la bonne volonté dont le Gouvernement

chinois a fait preuve en accueillant la visite de l'ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans la Région autonome Ouïghoure du Xinjiang. Il salue les progrès réalisés par la Chine dans l'éradication de l'extrême pauvreté, l'instauration des soins de santé universels et de l'assurance chômage universelle, la protection des droits économiques et sociaux des femmes et des enfants, et le renforcement de l'État de droit et du respect des droits humains dans le pays. Les questions relatives au Xinjiang, à Hong Kong et au Tibet relèvent des affaires intérieures de la Chine.

100. La résolution des problèmes relatifs aux droits humains par des démarches unilatérales et politisées est contraire au principe de la Charte des Nations Unies et n'apportera que confrontation et division.

101. **M. González Behmaras** (Cuba) dit que la promotion et la protection des droits humains devraient être guidées par les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité, ainsi que par un esprit de dialogue et de coopération. Les approches punitives, les pratiques sélectives et la politique du deux poids, deux mesures restent cependant d'actualité dans le domaine des droits humains. Les ressources limitées du HCDH ne devraient pas être utilisées de cette façon, ni pour faire progresser des idées sur lesquelles les États Membres ne se sont pas mis d'accord.

102. Le HCDH devrait s'attacher davantage à mettre en lumière les effets néfastes des mesures coercitives unilatérales. Ces mesures, qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, continuent d'être appliquées sans scrupules, et elles se sont souvent aggravées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

103. Le blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis pendant plus de six décennies ne viole pas seulement les droits humains de la population cubaine de façon massive, flagrante et systématique, elle a également empêché Cuba d'accéder aux ressources nécessaires à la promotion et à la protection des droits humains. Elle constitue le principal obstacle au développement économique et social du pays. Cuba souhaiterait par conséquent connaître l'avis de la Sous-secrétaire générale sur ce que le HCDH pourrait faire pour remédier au tort que les mesures coercitives unilatérales font aux droits humains dans les pays visés.

104. **M. Ahmed** (Libye) dit que sa délégation salue les efforts déployés par le HCDH pour promouvoir et protéger les droits humains. Dans son exposé, la Sous-secrétaire générale a relevé l'importance de la coopération et de l'appui technique fournis par le HCDH

et elle a indiqué que le Haut-Commissariat avait signé des mémorandums d'accord avec différents pays. L'orateur demande quelles sont les normes mises en place par le HCDH pour la fourniture d'une assistance technique aux États : cette assistance est-elle fournie à la demande des États eux-mêmes ou est-ce le Haut-Commissariat qui en détermine la nécessité ?

105. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) dit que certains pays continuent de politiser les questions relatives aux droits humains, de faire preuve d'hypocrisie politique et de promouvoir une approche qui dénature la crise humanitaire dans plusieurs pays, dont la Syrie. Sa délégation considère que les rapports nationaux qui ciblent certains pays et pas d'autres sont politisés et constituent une violation des droits humains. Il est par ailleurs étrange que de nombreux pays aient négligé de mentionner ce qui se passe en Afghanistan, en Libye et ailleurs, et encore plus étrange qu'aucune mention n'ait été faite des violations des droits humains liées au blocus imposé à Cuba.

106. La délégation de l'orateur rejette les allégations et les accusations que l'Union européenne et d'autres pays occidentaux portent contre la République populaire de Chine dans leurs déclarations, avec le dessein de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays et de saper les efforts qu'il déploie pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale. Elle rejette également les accusations portées contre la Fédération de Russie et condamne les provocations incessantes dirigées contre les Russes vivant dans des régions russophones. La Syrie a le droit de s'opposer à l'occupation étrangère, notamment celle de la soi-disant coalition internationale, ainsi qu'à l'ingérence étrangère illégale dans les affaires syriennes.

107. La délégation de l'orateur fait sienne la question posée par la délégation cubaine concernant les mesures coercitives unilatérales qui sont imposées à la Syrie, tout comme à l'Iran, à la Corée et à d'autres pays.

108. **M^{me} Bouchikhi** (Maroc) dit que le Maroc est reconnaissant du soutien qu'il a reçu du HCDH dans le cadre de l'Examen périodique universel. Il s'agit d'un processus unique et le Maroc, qui entamera son quatrième cycle en novembre 2022, organisera, en collaboration avec le HCDH, une manifestation qui sera consacrée aux questions de soutien aux États Membres dans le cadre de l'Examen périodique universel et qui commémorera le quinzième anniversaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

109. Le Maroc se félicite de l'attention accordée par le HCDH à la question des droits humains dans l'espace numérique. Il s'agit d'un enjeu extrêmement important, compte tenu de la propagation de l'Internet et des nouvelles technologies de communication. Le Maroc salue également l'action du HCDH en faveur du droit à l'éducation et de la visibilité de ce droit au sein du système des Nations Unies.

110. **M. Lamce** (Albanie) dit que l'Albanie est profondément préoccupée par la situation des droits humains résultant de l'agression russe.

111. Les droits humains constituent un ensemble d'outils précieux pour prévenir les conflits et assurer la consolidation et le maintien de la paix, et ils doivent se concevoir comme tels. L'information sur les droits humains devrait jouer un rôle important dans les efforts communs visant à mettre en place des mécanismes d'alerte précoce ; l'action précoce en cas de violations massives des droits humains doit être prise au sérieux.

112. L'Albanie soutient les appels du Secrétaire général en faveur d'une plus grande cohérence des trois piliers de l'ONU, en tant qu'élément important de son programme de prévention.

113. L'orateur souhaiterait en savoir plus sur les efforts déployés par le HCDH pour intégrer l'utilisation des informations relatives aux droits humains dans la logique de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix. Il demande également comment la coopération entre Genève et New York pourrait être renforcée à cet égard.

114. **M. Balouji** (République islamique d'Iran) dit que son pays a toujours interagi et coopéré avec les mécanismes internationaux et qu'il a tenu plusieurs réunions spécialisées ces dernières années afin de renforcer ses interactions avec le HCDH.

115. Le fait que la Rapporteuse spéciale sur les mesures coercitives unilatérales a été invitée à se rendre en Iran atteste l'attachement que le pays voue à la coopération, ainsi que sa position transparente et constructive vis-à-vis des mécanismes de défense des droits humains. Il ressort des conclusions de la Rapporteuse spéciale que la communauté internationale doit adopter une approche responsable et déterminée à l'égard des États qui imposent des mesures coercitives unilatérales, en particulier les États-Unis.

116. L'examen des questions relatives aux droits humains doit tenir compte des principes d'universalité, de transparence, d'impartialité, de non-sélectivité, de non-politisation et d'objectivité. À cet égard, l'Iran rejette catégoriquement la soi-disant résolution relative à la situation des droits humains sur son territoire, ainsi

que tous les mandats y afférents. L'Iran condamne également les interventions des États-Unis dans les affaires intérieures d'États indépendants sous le couvert de la protection des droits humains.

117. **M^{me} Rizk** (Égypte) dit que sa délégation se félicite de la prise en compte généralisée du droit au développement en tant que droit individuel et collectif.

118. Il est important de s'intéresser aux conséquences positives et négatives des nouvelles technologies numériques pour les droits humains.

119. Bien que l'Égypte adhère au principe de non-discrimination, il est important que le travail du HCDH reste voué et conforme aux droits humains internationalement reconnus et que le Haut-Commissariat s'abstienne d'aller au-delà cette matière pour couvrir de nouvelles catégories, ce qui pourrait conduire à la fragmentation des droits humains.

120. L'oratrice souhaiterait connaître la réponse de la Sous-Secrétaire générale à la question de savoir si le financement des activités du HCDH relatives aux droits économiques, sociaux et culturels et au droit au développement est suffisant.

121. **M. Messaad** (Algérie) dit que son pays proclame son attachement à la promotion et à la protection des droits humains ainsi qu'aux obligations découlant du droit international des droits humains, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux. L'Algérie reste déterminée à soutenir le Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe compétent pour examiner les situations des droits humains dans les États d'une manière globale et propice à l'instauration d'un climat de confiance. Cette compétence doit être respectée et il convient d'éviter la pratique du deux poids, deux mesures en matière de droits humains. L'Algérie réaffirme l'importance de la coopération technique et du renforcement des capacités techniques dans le domaine des droits humains, selon les besoins des États concernés. En outre, la complémentarité des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits humains devrait être renforcée. La délégation de l'orateur demande à la Sous-Secrétaire générale de fournir des précisions sur les efforts déployés par le HCDH dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

122. **M. Phann** (Cambodge) dit que la promotion et l'encouragement des droits humains doivent adhérer à l'objectif et aux principes de la Charte des Nations Unies. Les lacunes en matière de droits humains devraient être comblées par la promotion plutôt que par la protection, par l'assistance technique et le

renforcement des capacités plutôt que par la dénonciation publique et la politisation.

123. Le Cambodge soutient les démarches fondées sur des faits et les évaluations diligentes de chaque pays en conformité avec les principes d'objectivité, de non-sélectivité et de non-politisation. Il s'oppose fermement aux accusations infondées portées contre les États et à l'ingérence dans les affaires intérieures sous le prétexte de préoccupations suscitées par les droits humains.

124. Le Cambodge félicite la Chine de sa promotion des droits humains centrée sur la personne et salue sa contribution à la cause internationale des droits humains.

125. **M^{me} Gonzalez** (Costa Rica) déclare que le HCDH a joué un rôle important dans la reconnaissance universelle, il y a peu, du droit à un environnement propre, sain et durable, et dans la lutte contre le racisme systématique.

126. Suite à sa toute récente élection au Conseil des droits de l'homme, le Costa Rica se réjouit d'œuvrer à la promotion des droits humains avec le Conseil et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

127. L'oratrice demande quelles seront les priorités du HCDH pour les mois à venir. Comment le Haut-Commissariat envisage-t-il la promotion des droits humains à l'ère numérique ?

128. **M. Balobaid** (Yémen) dit l'engagement de son Gouvernement en faveur de tous les droits humains, conformément au droit yéménite et au droit international, et dans le respect de l'identité arabe et islamique du pays. Il salue la résolution 51/39 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle est soulignée l'importance de la fourniture de services de soutien et de renforcement des capacités à la Commission nationale d'enquête. Le Yémen a renforcé ses mécanismes nationaux de surveillance et d'enquête. Ceux-ci ont mené des activités d'établissement des faits, enquêté sur des crimes et demandé des comptes aux auteurs de violations, à la différence des mécanismes internationaux, qui sont souvent utilisés comme prétexte politique pour s'ingérer dans les affaires intérieures. Le Gouvernement yéménite condamne les opérations des milices houthistes, qui ont torturé et fait disparaître de force des citoyens, arrêté des membres du personnel d'organisations de la société civile, posé des mines terrestres dans des zones peuplées et perpétré des violences sexuelles. Le Yémen appelle le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à condamner ces atteintes aux droits humains.

129. **M^{me} Brands Kehris** (Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme), s'exprimant par liaison vidéo, dit qu'il existe un lien naturel entre le pilier Droits humains et les autres que sont la paix et la sécurité et le développement durable. Le HCDH s'est ainsi employé à promouvoir tous les droits et à lutter contre les inégalités, ce qui a contribué à prévenir les conflits et les tensions sociales ; il a également pris des initiatives qui soutiennent directement l'exécution du Programme 2030. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général est une occasion unique pour le système des Nations Unies et les États Membres de renforcer la cohérence et la collaboration des piliers. Le HCDH a entrepris de renforcer les liens entre ces composantes et, à ce titre, soutient le programme de prévention du Secrétaire général ainsi que l'Agenda pour la protection.

130. Le HCDH a renforcé son partenariat stratégique avec la Commission de consolidation de la paix et collabore davantage avec le Conseil de sécurité, fournissant des éléments d'information, des analyses et des données relatives aux droits humains pour éclairer ses décisions et l'aider à exécuter son mandat. Cela étant, la coopération entre le Conseil des droits de l'homme, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, de même que l'intégration d'informations et de connaissances spécialisées dans les mécanismes existants, pourraient encore être renforcées.

131. Pour ce qui concerne les questions relatives à Notre programme commun, l'oratrice dit qu'il convient de souligner le caractère central des droits humains et le lien direct avec l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Le HCDH s'efforce de maximiser la synergie entre l'appel à l'action en faveur des droits humains et Notre agenda commun ; le Haut-Commissariat a contribué aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans plusieurs pays, analysant les lacunes de ces dispositifs, la manière dont les droits humains y étaient incorporés et la façon dont les activités concernées pouvaient être améliorées. L'aspect le plus important est la manière dont ce travail se traduit sur le terrain. C'est pourquoi le HCDH se concentre sur les répercussions au niveau des pays.

132. Le HCDH s'emploie en permanence à améliorer et à faciliter l'accès à l'information des mécanismes relatifs aux droits humains, au moyen de formations destinées aux équipes de pays, d'analyses au niveau national et d'une cartographie des activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Notre

programme commun prévoit la mise en cohérence de toutes les composantes des Nations Unies. Le HCDH collabore avec d'autres entités pour répondre à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social et à la Déclaration sur les générations futures. De nombreuses délégations ont signalé un recul des droits humains, mais le Sommet de l'avenir sera une occasion unique de redynamiser le soutien aux droits humains et de se mobiliser ensemble.

133. Comme l'ont fait remarquer certaines délégations, le HCDH continue d'être sous-financé. Le Haut-Commissariat se consacre à l'exécution d'un plan de gestion étendu pour la période 2022-2023. Le soutien de toutes les régions est toutefois nécessaire à cette entreprise. La croissance rapide, par le nombre et la portée, des activités mandatées ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de l'allocation budgétaire, en raison d'obstacles politiques ou autres. Le financement est important pour l'exécution des mandats et l'accomplissement des tâches confiées au HCDH. Notre agenda commun est l'occasion de plaider en faveur d'une augmentation du budget alloué au Haut-Commissariat.

134. Les mécanismes relatifs aux droits humains ont besoin d'être financés. Leur financement a été inclus dans l'appel à l'action en faveur des droits humains et dans Notre agenda commun. Les présidents des organes conventionnels sont convenus d'un cycle d'examen prévisible de huit ans et d'autres méthodes de travail rationalisées, mais leur arriéré d'affaires nécessitera des ressources suffisantes pour être traité. Le HCDH met au point les détails opérationnels nécessaires, y compris le calcul des coûts. Le soutien des États Membres sera essentiel pour disposer de ressources suffisantes.

135. Le HCDH a mis en œuvre des stratégies et des mesures visant à accroître l'équité de la représentation géographique, ce qui s'est traduit par une participation accrue du Groupe africain et du Groupe des États d'Europe orientale. Des programmes, tel celui des Jeunes administrateurs, et une stratégie de diversité et d'inclusion ont été mis en place pour améliorer la représentation géographique au sein du Haut-Commissariat, y compris dans ses méthodes de recrutement. Un cadre de responsabilisation plus rigoureux contribuerait à assurer le suivi de telles mesures.

136. La justice transitionnelle est un sujet de taille et d'une grande complexité. Ses applications les plus réussies visaient des contextes particulier et portaient avant tout sur les besoins et les droits des victimes tout en garantissant une démarche globale. La Colombie et la Gambie sont des exemples de réussites à cet égard.

Les commissions de vérité y ont publié leurs rapports finaux, ainsi que des plans de route et de suivi, avec l'approbation totale des autorités. Malheureusement, vu les conflits en cours, nombreuses sont les situations pour lesquelles des mécanismes de justice transitionnelle seraient nécessaires. La justice transitionnelle est liée à l'obligation de rendre des comptes et constitue une question fondamentale et prioritaire pour le HCDH.

137. Le HCDH continue de soutenir l'établissement des responsabilités de diverses manières et collabore directement avec les mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités. Les expressions de soutien des États Membres et les questions qu'ils posent en la matière contribueront à maintenir la problématique des responsabilités parmi les priorités du Haut-Commissariat.

138. Le HCDH a fait part de ses préoccupations quant aux retombées des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels. Le Haut-Commissariat a soulevé ces questions auprès des parties concernées et continue de suivre le dossier de près. Lorsque des mesures touchent des populations entières, ce sont les membres les plus vulnérables de ces populations qui sont le plus directement affectés, ce qui donne lieu à des inquiétudes concernant les droits humains, voire à la violation de ces droits. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé à l'assouplissement des sanctions pour permettre l'assistance médicale dans la lutte contre la COVID-19, et le HCDH a plaidé en faveur d'exemptions humanitaires aux sanctions. Les droits économiques, sociaux et culturels devraient être pris en compte lorsque sont élaborés des régimes de sanctions, afin que leurs effets puissent être envisagés dès le départ.

139. La demande de financement au titre des droits économiques, sociaux et culturels dépasse largement les capacités actuelles. Ces droits ont fait l'objet d'une attention accrue en raison des inégalités mises en évidence lors de la pandémie de COVID-19 de sorte que leur financement doit être renforcé.

140. Le HCDH s'est attaqué aux obstacles entravant la réalisation du droit au développement par son soutien financier, son plaidoyer en faveur de l'allègement de la dette, des mesures visant à contrôler les flux financiers, une sensibilisation des militants et des organisations de la société civile et la coopération interentités. La coopération Sud-Sud est une évolution importante et des efforts seront déployés pour la mener à bien. Le HCDH plaidera en faveur du droit au développement dans le

cadre des accords de commerce et d'investissement, ainsi que dans l'application de ces accords.

141. Il est nécessaire de s'attaquer aux inégalités mises en évidence ces dernières années. La recul au regard de nombreux objectifs de développement durable constitue un obstacle au développement et doit faire l'objet d'un travail intense. La question des droits humains, qui est un aspect manifeste de ces objectifs, pourrait être prise en charge dans le cadre de la dimension multilatérale de Notre agenda commun, afin de trouver des solutions communes et de les assortir des orientations nécessaires. Une étude interentités a permis d'analyser factuellement la question de l'intégration des droits humains dans les systèmes de développement des Nations Unies. Cette intégration est importante pour que le lien entre les droits humains et les objectifs soit inclus dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays. Le HCDH a pris part au forum politique de haut niveau pour le développement durable et a contribué à la rédaction d'une brochure de mise en commun des connaissances destinée aux pays qui procéderont à des examens nationaux volontaires en 2022. L'initiative Surge a été lancée sur le terrain pour soutenir l'exécution du Programme 2030 et le HCDH a fourni une assistance à une cinquantaine de projets nationaux des Nations Unies.

142. Les questions concernant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes sont prioritaires pour le HCDH qui travaille en étroite collaboration avec l'Expert indépendant chargé de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Dans le cadre de sa campagne « Libres et égaux », le HCDH a mené des activités de sensibilisation, mis à disposition des compétences spécialisées et fourni des conseils techniques. Au cours de l'Examen périodique universel, 140 États Membres se sont engagés à lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. Il reste beaucoup à faire à cet égard et le HCDH continuera de soutenir ces efforts.

143. Pour traiter les questions liées aux nouvelles technologies numériques, il est nécessaire d'impliquer la société civile et les parties prenantes, y compris les entreprises technologiques. Les effets positifs des moyens technologiques doivent être développés, mais il faut aussi s'occuper de leurs effets négatifs. Dans le cadre d'un projet relatif à la technologie, le HCDH travaille avec des entreprises pour veiller à ce que les orientations données soient adaptées aux entreprises technologiques et mises en œuvre correctement.

144. La surveillance et le signalement des violations des droits humains sont des éléments essentiels face aux situations que connaissent certains pays. Parfois, le processus de vérification est tel qu'il faut du temps pour obtenir des informations complètes lors d'un conflit, ce qui peut donner l'impression que les faits concernés ne sont pas suffisamment signalés. Il faut que les États Membres demandent un accès total et sans entrave au HCDH, car c'est un atout pour le travail de terrain. De nouveaux mandats relatifs à la situation des droits humains en Russie et dans d'autres pays ont été définis et seront exécutés dans toute la mesure du possible, et les mandats indépendants bénéficieront également d'un soutien total.

145. Il est essentiel que la situation au Myanmar ne soit pas oubliée dans les programmes relatifs aux droits humains ; le HCDH est prêt à recueillir des informations et à exprimer ses graves préoccupations avec régularité. Les rapatriements éventuels vers le Myanmar ne pourront avoir lieu que lorsque les conditions seront réunies pour des retours volontaires en toute dignité. Tous les mécanismes et toutes les concertations mis en place à cette fin doivent être encouragés.

146. Le HCDH est heureux de prendre attache avec la Chine pour faire progresser les droits humains dans le pays. La visite en Chine de l'ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a donné lieu à une discussion au plus haut niveau et a ouvert la voie à la poursuite du dialogue et de la coopération. Le Haut-Commissariat espère pouvoir se concerter avec la Chine au sujet des recommandations formulées dans l'évaluation de la Région autonome ouïghoure du Xinjiang.

147. La situation en Haïti suscite de nombreuses préoccupations. En ce qui concerne les pays mentionnés sous de nombreux autres points de l'ordre du jour, il est important de soutenir les missions mandatées par le Conseil de sécurité. À cette fin, le HCDH est prêt à jouer son rôle, à fournir des éléments d'information et à renforcer les capacités techniques. Le HCDH est ouvert à toute demande de coopération technique et de renforcement des capacités de la part d'États Membres et continue d'ajouter à la liste des pays avec lesquels il a conclu des protocoles d'accords.

La séance est levée à 12 h 45.